

TARIFS PORT AUX MOINES

Période d'ouverture: du 15 avril au 15 octobre

Haute saison: du 1er juillet au 31 août

Classification des bateaux suivant leur longueur et largeur données par les constructeurs.

A considérer comme bateau, tout engin à voile ou à moteur qui prend mouillage sur les chaînes du port.
(à l'exception des plates et assimilés).

	2017
<p>* Bateaux d'une longueur maximale de 5 m et d'une largeur maximale de 2 m</p> <p>a) Haute saison 1 mois (juillet ou août) 76.00 € b) Basse saison 1 mois (mai, juin, septembre, octobre) 46.00 € c) Plafond de paiement 157.00 €</p>	
<p>* Bateaux d'une longueur maximale de 6 m et d'une largeur maximale de 2,30 m</p> <p>a) Haute saison 1 mois (juillet ou août) 185.00 € b) Basse saison (mai, juin, septembre, octobre) 114.00 € c) Plafond de paiement 410.00 €</p>	
<p>* Bateaux d'une longueur maximale de 6 m et d'une largeur maximale de 2,40 m</p> <p>a) Haute saison 1 mois (juillet ou août) 228.00 € b) Basse saison (mai, juin, septembre, octobre) 130.00 € c) Plafond de paiement 485.00 €</p>	
<p>* Bateaux d'une longueur maximale de 6,10 m et d'une largeur maximale de 2,50 m</p> <p>a) Haute saison 1 mois (juillet ou août) 265.00 € b) Basse saison (mai, juin, septembre, octobre) 149.00 € c) Plafond de paiement 561.00 €</p>	
<p>* Grutage (2) 44.00 € * Grutage, forfait montée / descente 68.00 €</p>	
<p>* Mise à l'eau: embarcation légère</p> <p>- descente / remontée 10.00 € - 4 semaines 45.00 € - forfait saison 80.00 €</p>	
<p>* Nuit de séjour au port 11.00 €</p>	

Nota: ces prix comprennent la TVA au taux de 20 %, en vigueur à la date de la délibération,

(1) Sous réserve de fourniture d'attestation d'assurance,

(2) Mise à disposition de la grue, à compter du 1er mars suivant la marée.

Tout mois commencé est dû en juillet et août